



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 19 juin 2017

**Information sur l'absence d'avis  
de la Mission régionale d'Autorité environnementale  
de la région Occitanie  
sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme  
de Toulouse Métropole, commune de SEILH (31)**

**n° saisine 2017-5010  
n°MRAe 2017AO66**

Par courrier daté du 17 mars 2017, reçu par la DREAL le 17 mars 2017, la préfecture de la Haute-Garonne a sollicité l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale au titre des articles R 104-21 et suivants du code de l'urbanisme, sur le projet de mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, commune de SEILH, visant à permettre la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC Laubis.

La mission régionale d'autorité environnementale n'a pas émis d'observations dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 18 juin 2017 (article R.104-25 du Code de l'urbanisme).